51e Année - No 3641 - Le No 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 12 AOUT 1939.

SISTERON-JOURNAL

ORGANE RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance

Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.

On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C. C. P. Marseille 156-36.

Fondateur : A. TURIN — Directeur : M. PASCAL-LIEUTIER

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, Rue de Richelieu (2e)
à l'Agence de Publicité CHIMOT, 3, Rue d'Ambroise, PARIS (2e)
et au Bureau du Journal

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —

ANNONCES

Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames (la ligne) 1,50
Commerciales (la ligne) 1,50

Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

LE CODE de la FAMILLE PAYSANNE

Le nouveau « train » de décrets-lois vient d'être promulgué au « Journal Officiel ».

Il est matériellement impossible d'approfondir et d'étudier en quelques jours toutes ces nouvelles lois qui dès lors vont règlementer l'économie nationale.

Nous nous sommes empressé cependant de disséquer attentivement les « dispositions spéciales à la famille paysanne ».

Nous savons que le gouvernement Daladier s'inquiète depuis longtemps de l'ingrate et inquiétante question de l'exode rural. Nous connaissons les besoins de nos campagnes désertées par les « jeunes ». La France est un pays trop essentiellement agricole pour que de sages gouvernants puissent se désintéresser des possibilités d'activer le retour à la terre et conjointement de ralentir la désaffection des jeunes générations terriennes pour la culture.

Voici quelles sont les dispositions essentielles concernant la famille paysanne :

« 1 °/° : Prêt à l'établissement des jeunes ménages : ce prêt variant entre 5.000 et 20.000 francs est destiné soit à l'acquisition de matériel agricole et de cheptel ou d'objets mobiliers indispensables au ménage, soit à l'aménagement du logis. Il ne peut être accordé qu'aux époux ayant moins de 30 ans ayant travaillé à la terre pendant 5 ans et prenant l'engagement, sauf restitution, de rester à la terre pendant dix années. Le prêt est accordé par une commission spéciale avec la collaboration des caisses de crédit agricole. »

Nous nous permettons un aparté : Le but de ce décret est très facile à discerner. C'est un programme hardi et courageux pour recruter des agriculteurs et pour retenir à la terre sur l'exploitation agricole les paysans lassés par la dureté du labeur et tentés par le mirage des cités. Il ne faut pas en effet ignorer que deux problèmes se justaposent en l'occurence. Attirer et retenir... conserver les éléments actifs actuels et en augmenter le nombre.

Le décret précité vise donc en particulier les jeunes ménages — dont les deux intéressés hésitent parfois à unir leur destinée — qui ont besoin d'un petit capital pour débuter et que la question logement, l'inquiétude d'un travail assuré pour le jeune chef de famille empêchent de fonder un foyer et d'avoir des enfants. La perspective de posséder son coin de terre, ses bestiaux et quelques économies décidera de certaines hésitations. « L'ouvrier-chômeur » de la grande ville, l'ancien paysan optera pour le retour vers ces campagnes qu'il regrette d'avoir fuits. Le paysan résidant encore au village « empruntera » lui aussi. Il voudra devenir son « petit patron », tirer le maximum du patrimoine familial. L'Etat lui offre le « tremplin » nécessaire pour effectuer un « bon saut ». Ainsi les campagnes pourront à nouveau être défrichées. Les terres grasses redeviendront des terres de moissons car un sang nouveau régénéré, circulera dans les veines de ces jeunes travailleurs qui appliqueront en outre les principes de l'agriculture moderne. La ville leur aura rendu ce service : celui de savoir s'adapter aux besoins présents. Ils achèteront avec leur 20.000 francs des machines et des engrais et leurs efforts seront moins stériles, moins laborieux : l'équipement rural technique est à la base du bon rendement d'une exploitation.

Pour le jeune paysan travailleur le « départ » c'est-à-dire le début, pourra être excellent. Il lui incombera de persévérer mais nous savons que d'autres devoirs attendent encore l'Etat !

Tout permet donc d'espérer que le décret du « prêt au mariage » aura d'heureuses conséquences pour nos campagnes.

Le gouvernement Daladier poursuit un second but. Il nous l'indique dans le deuxième paragraphe du même décret qui dit en substance :

« 2 °/° : Le prêt est remboursable en 20 semestrialités égales comprenant le remboursement du capital et des intérêts à 4,25 °/° à partir de la deuxième année qui suit le mariage. Pour toute naissance d'enfants il est accordé au titulaire du prêt une bonification sous forme de réduction du montant des semestrialités non échues ». C'est en quelque sorte un amortissement par primes qui vont en progression d'autant plus forte que les naissances sont plus rapides et plus élevées. Chaque enfant venant au monde libère ses parents d'une partie de la dette contractée qui peut être en quelque sorte remboursée en enfants. Et si le 5e enfant nait la cinquième année du mariage, le prêt se trouve intégralement remboursé : seuls les intérêts auront été payés !

Nous en venons donc à la lutte contre la dénatalité ! Le Gouvernement sait que le paysan français peut procréer des génarations saines, fortes et viriles. Il s'emploie donc à aider les travailleurs des campagnes pour élever décemment leurs enfants. Il fait même davantage. Grâce au « contrat de salaire différé » l'Etat pense à assurer l'avenir des descendants d'un exploitant agricole. En effet, il est prévu que sur l'actif successoral en faveur des enfants de familles paysannes restés à travailler la terre, on imputera, à partir de dix-huit ans, le montant d'un salaire annuel fixé, dans chaque département par l'administration préfectorale : cette imputation sera nette de tous droits. Autrement dit on tâche de pallier à l'ingrate et épineuse question de l'orientation et de l'installation des enfants.

Enfin le gouvernement Daladier a voulu détruire une injustice en uniformisant les taux des allocations familiales : Les salariés, exploitants et artisans ruraux seront bénéficiaires des mêmes avantages que les ouvriers des industries privées, les employés, les fonctionnaires et agents de l'Etat, etc... L'Etat double son effort financier, les crédits passant de 750 millions à 1.500 millions. Les quatre cinquièmes des nouveaux crédits vont à la famille paysanne dont tout chef de famille ayant un ou plusieurs enfants à sa charge pourra recevoir l'assistance à la famille à défaut d'autres formes d'aides (cas des non travailleurs indigents).

D'immenses efforts sont réalisés afin d'améliorer les modes d'existences des paysans, dont on a reconnu les impérieux besoins et dont la misère va en s'accentuant ainsi d'ailleurs que leur lamentable et peu hygiénique façon de vivre.

Tout n'est d'ailleurs pas complet dans l'œuvre entreprise. Le paysan a trop de besoins pour que tout puisse être obtenu en quelques mois.

L'hésitation des jeunes agriculteurs au moment de poursuivre l'œuvre ancestrale a quelque chose de fondé et de compréhensible. Le paysan veut comme le citadin, un bien-être plus grand, du confort, une maison salubre, une situation stable ; il revendique une « retraite » et cela n'est qu'une preuve de prévoyance, il exige les avantages sociaux accordés aux autres travailleurs ainsi que l'abaissement du prix de revient dans la culture de telle manière qu'il lui soit possible d'accroitre ses bénéfices sans provoquer une augmentation du coût de la vie.

La « lutte » du paysan est trop rude, trop inégale !

Le paysan veut avec l'électricité, l'eau courante, la maison spacieuse un salaire proportionné avec l'effort journalier. Quand enfin il aura obtenu ces «revendications immédiates» il ne sera plus question d'exode rural, l'usine, le chantier, l'atelier, le bureau n'exerceront plus sur lui une attirance néfaste et illusoire. Il cultivera son jardin et ses champs. Il connaitra le vrai bonheur : celui de communier avec la nature, de collaborer avec elle ! Le paysan français reconnaissant l'effort accompli en peu de mois par le gouvernement Daladier pourra affirmer enfin sa joie de constater une amélioration sensible dans une situation qui frôlait la détresse et son espoir de connaitre une prospérité méritée qui influencera par la suite la reprise économique du pays et l'incitera, quant à lui, à engendrer de « beaux gars et de beaux brins de filles », enfants de l'amour et du bonheur !...

NOEL PIGNOL.

UN GRAND ALPIN

— Monsieur le duc d'Angoulème a bien de la bonté de m'avoir fait l'honneur de partager avec vous sa litière.

— Son Excellence ne saurait autrement traiter homme de votre qualité.

— Permettez que je me présente, si toutefois mon nom ne vous est point connu : M. de Maridal, conseiller du Grand Conseil.

— Je vous sais, Monsieur, versé dans les sciences et connais vos travaux par le savant Père Mersenne. Excusez-moi de ne vous donner pour compagnon qu'un humble chanoine-prêvot de l'église de Digne, en Haute-Provence.

— Vous regagnez sans doute votre Chapitre ! Je me rends, quant à moi, à Grenoble.

— Je bénis le ciel de l'aubaine qui m'accorde la faveur de votre société jusqu'en la capitale du Dauphiné. Mais je dois faire halte à Lyon, pour rendre mes hommages à M. le Cardinal, grand Aumônier de France et à quelques amis.

— Fort bien, M. le Chanoine, à mon tour de rendre grâces à la Providence qui disposa de ces journées au mieux de notre commun comportement, car j'aurai, moi-même, à remettre des ordonnances à MM. les prévots.

Et la litière de poste en poste, prit direction de la Bourgogne pour atteindre la Saône et amener les deux voyageurs devant la cathédrale de Saint-Jean.

Trois jours après, comme fixé, les chevaux attelés les attendaient au même endroit. Le chanoine ayant dit fort dévotement sa messe, le conseiller se montrant tout dispos à reprendre les entretiens, car à mesure qu'on avançait, il s'étonnait du savoir de l'écclésiastique, dont la discrétion ajoutait à cette surprise.

Ils descendaient dans les mêmes hôtelleries, prenaient ensemble leurs repas, M. le Conseiller de dévorant appétit, M. le Chanoine d'une étrange sobriété.

M. le Conseiller appréciait ragoûts rôtis et vins et ne se privait point de les révérer en gourmande vertu. Par contre, M. le Chanoine se suffisait d'un verre d'eau chaude, de quelques pommes de terre, d'un peu de bouillon, « *curn intincto pane* ». Quand il en avait le temps ou la pensée, il commandait une queue de mouton bouillie et parfois s'offrait le luxe de quelques pruneaux. Ce régime, imposé par son état de santé presque autant que par son observance de perpétuel carème, n'influait en rien sur son esprit, ce que prouvaient le charme et l'entrain de sa conversation.

En route et aux relais on devisait sur tout, sauf d'affaire d'Etat ; l'écclésiastique s'excusant de ne rien entendre aux choses du temporel et M. le Conseiller, sans doute, heureux de se distraire de ses habituelles préoccupations.

On discuta de M. Descartes, dont la métaphysique intriguait tous les philosophes. M. le Chanoine n'approuvait pas tout du : *Discours sur la Méthode*. Il fournissait arguments sans réplique à l'appui de ses opinions ; M. le Conseiller ne témoignait d'aucun sentiment précis sur ce propos, bien qu'il estimât chez Descartes, le mathématicien. Sur ce point encore M. le Chanoine lui sembla de science supérieure au philosophe dont tout le monde s'inquiétait *pro et contra*.

Puis on dissertait, sur l'astronomie, à propos du P. Capucin Reita qui venait, disait-on, de découvrir neuf satellites à Jupiter au lieu de quatre.

M. le Conseiller approuvait les conclusions de M. le Chanoine, car il avait observé comment, chaque nuit tombée, s'il y avait étoiles au firmament, ce dernier s'attardait volontiers à les interroger, jusqu'à en oublier la couchée.

M. de Maridal, à mesure qu'on regagnait le Midi, se déconcertait de l'omniscience de l'énigmatique chanoine de Digne ; il n'osait point le questionner sur son nom, ni sur son existence, craignant de heurter sa modestie.

Sur quoi d'ailleurs, ne le renseignant qu'à demi, M. le Chanoine lui eut répondu ; sortir de médiocres mais infiniment honorables gens parmi le peuple d'une maison campagnarde, sans rien d'un castel ; avoir fréquenté les astres et les livres en menant paitre ses moutons, au milieu des amandiers et sur les bords d'un virgilien ruisseau. Il aurait pu, ainsi qu'il le fit plus tard, donner satisfaction en latin : *Cœteris non invideo, ut sint Palatiorum magnitudine, magnificentiaque gloriosi, ipse casis humilibus, paupereque cavo sins lœtus.*

« Je n'ambitionne pas les lieux où se dressent des palais, ni les magnificences, étant d'un endroit d'humbles maisons où l'on se réjouit d'une digne pauvreté ».

De la lecture du ciel, on passait aux philosophes grecs, en particulier à Epicure. M. de Maridal ne soupçonnait pas que son abbé dut à Lyon corriger chez l'imprimeur, ou plutôt examiner les trois volumes *in-folio*, de sa *Vita Epicuri*, ce qui motiva trois semaines de séjour.

Enfin, voici nos deux voyageurs à Grenoble ; ils échangent les plus cordiales civilités, expriment sincères regrets de leur séparation et chacun de se rendre auprès de son hôte. M. le Conseiller du Grand Conseil chez M. l'Intendant du Dauphiné ; M. le Chanoine chez M. l'Evêque son ami.

Or, en cette ville arriva singulière et véridique aventure qu'il est plaisant de rapporter.

Quelques jours après son installation, M. de Maridal rencontre un de ses amis, en habit de cérémonie et paraissant fort pressé. Il le questionne sur le rendez-vous qui motive sa sortie et apprend qu'il s'agit d'une visite à l'une des plus célèbres personnalités du siècle, arrivée depuis peu. Déjà toutes les notabilités lui présentèrent leurs devoirs, car M. Messire Pierre Gassendi prêcha plusieurs fois à Grenoble et même y professa, le disputant en tournois de connaissances les plus diverses avec succès sur les plus avertis.

— Comment l'illustre Gassendi serait en ces murs ? s'écria M. le membre du Grand Conseil, j'en ai ouï tant et tant d'éloges qu'il me serait gloire de le connaitre, n'ayant point eu l'avantage de l'approcher jamais.

— Vous serez le bienvenu de cet homme accueillant, dont la simplicité s'égale au mérite. Il prit d'abord son quartier chez M. l'Evêque puis, selon sa coutume, pour n'obliger personne, il a son appartement dans l'hôtellerie que voici. Entrons et nous annonçons.

Les deux visiteurs à peine nommés, virent descendre un chanoine souriant. M. de Maridal demeura stupéfait en reconnaissant son compagnon de voyage pendant six semaines, à travers la France. Pas une seule fois le très éminent et très savant prévot de l'église de Digne n'avait laissé deviner qui il était ; pas une seule fois il n'avait prononcé son nom.

Je laisse à penser en quelle confusion fut jeté M. le Conseiller du Grand Conseil du Roy, de quel éclat s'embellit encore l'auréole du modestissime Pierre Gassendi.

Ah ! le grand Alpin que le petit pâtre de Champtercier, devenu le Docteur en Théologie, Prêtre, Prévot de l'Eglise Cathédrale de Digne, Conseiller, Lecteur et Professeur ordinaire du Roy aux mathématiques; philosophe, astronome, expert en tout savoir, usant des langues latine et grecque, voire de l'hébraïque de même aisance que du français, parlant le provençal de son enfance et fier par dessus tout de ses origines et de ses montagnes.

Emile ROUX-PARASSAC.

Nocturne Sensationnelle

VENDREDI 18 AOUT, à 21 heures

A SISTERON

Il est évident que l'éblouissante manifestation hippique qui sera donnée Vendredi soir sur le terrain des Sports par les fameux Cosaques Djiguites, avec leurs merveilleux chevaux, soulève l'intérêt général parmi les amateurs de beaux spectacles.

Le spectacle qui sera donné de nuit commencera à 21 heures.

Et le terrain sera brillamment éclairé. C'est en effet un groupe électrogène de 30.000 bougies qui alimentera les puissants « sunliggts » avec lesquels la piste sera littéralement embrasée et qui permettront de voir comme en plein jour tous les exercices dans leurs moindres détails.

Pour le clou final, l'obscurité sera faite un moment, afin que la chevauchée à travers les flammes, dans le formidable brasier de paille arrosée d'essence, prenne un aspect plus saisissant encore.

Gardez vous libres pour Vendredi soir et venez voir « les plus forts cavaliers du Monde ». Sinon vous le regretterez.

© VILLE DE SISTERON

L'Air est pur... La Route est large

Dans un de ses ouvrages, le grand écrivain anglais H. G. Wells, dit qu'en contemplant un train qui passe il croit toujours apercevoir deux chevaux fantomes galopant devant la locomotive.

Le chemin de fer, en effet, est né de la diligence, et l'écartement des rails qui varie suivant les pays entre 1 m. 44 et 1 m. 53 n'a pas été choisi au hasard. En vérité, quand on s'est avisé de faire rouler des véhicules sur des bandes d'acier, on a pris tout simplement un coche que l'on a muni de roues spéciales. Or, la voie d'une diligence correspond à peu près à l'espace qu'il faut pour faire trotter deux chevaux de front. Et c'est ainsi que la largeur des voies ferrées a pour unité de mesure la croupe d'un cheval.

La largeur de nos routes a aussi la même unité de mesure. Dans la précédente histoire, il n'existait que des pistes à peine tracées, parce qu'on voyageait surtout à pied.

Les Romains ont établi dans toute l'Europe un admirable réseau routier qui a été utilisé pendant plus de 1.200 ans. La voie romaine, tracée rigidement, était très étroite, tout au moins dans la partie dallée. En effet dans l'antiquité, on voyageait à pied ou à cheval et très peu en voiture. Les Romains savaient bien construire d'excellents véhicules, même très légers, mais ils ne connaissaient pour l'attelage des chevaux que le joug de garrot, avec un collier de gorge qui étranglait l'animal dès qu'on lui demandait un effort un peu violent. Le harnachement qui reporte l'effort de traction sur les épaules du cheval n'a été inventé que vers l'an mil. Dès lors, 3 mètres de largeur de pavé suffisaient amplement.

Henri IV et ses successeurs ont créé en France le réseau des routes royales et perfectionné le système des relais de chevaux.

Le pavé s'élargit et atteint 4 ou 5 mètres, permettant le croisement de deux véhicules. Enfin, au XIXe siècle, à la suite de l'intervention de Mac Adam, la France se couvre d'un réseau routier serré de routes dont la largeur carrosable ne dépasse pas sauf rares exceptions, 5 à 6 mètres sur les grands itinéraires.

Cette largeur était très suffisante pour permettre la circulation, d'ailleurs peu intense, des divers types de véhicules hippomobiles qui, jusqu'au début de ce siècle, occupaient seuls les routes.

On peut dire que l'avènement de l'automobile a posé de nouveau le problème de la largeur de chaussée. Deux facteurs imprévus sont intervenus : l'intensité de la circulation d'abord qui, sur certains points, a été plus que centuplée et la rapidité des véhicules qui exige des conditions particulières de sécurité.

Si, pendant des siècles, on a pu se contenter de routes à deux files, c'est-à-dire de 5 mètres de largeur environ, la route à grand trafic exige une largeur correspondant à quatre files, c'est-à-dire au moins 10 à 12 mètres.

Il faut en effet réserver une file de chaque côté pour les véhicules relativement lents (agriculture, camionnettes, camions) et deux files au centre pour les véhicules rapides. Cette largeur permet aussi le doublement facile d'un véhicule, même si une voiture vient en sens inverse.

Où en sommes-nous, en France, à ce point de vue ? Sur certains tronçons, on a pu élargir les anciennes routes royales, parce que leur emprise avait été généreusement calculées pour implanter de chaque côté deux rangées d'arbres. C'est ainsi que l'itinéraire Paris-Lyon-Marseille a pu être porté presque partout à 9 m. et même 12 m. Mais malheureusement cet élargissement n'est pas toujours possible et il y a encore en France, beaucoup trop de kilomètres sur nos routes à grand trafic où la largeur ne dépasse pas 6 m.

Et pourtant, à bien des points de vue, la route élargie est une nécessité. La sécurité et la rapidité du trafic en dépendent et la Défense Nationale y est intéressée au premier chef, car la route pendant la guerre jouerait un rôle capital. D'un autre côté, il ne sert à rien d'élargir les routes si on laisse subsister les innombrables étranglements représentés par les traversées étroites et biscornues de nombreux villages. Dans le fleuve de la circulation, ils sont autant de points névralgiques qu'il faut supprimer.

Imagine-t-on ce que serait l'évacuation de Paris, en temps de guerre avec les sorties actuelles ? Une seule bombe sur Etampes et la route d'Orléans serait bouchée.

Les Allemands sont en train de construire, au prix de sacrifices financiers inimaginables, un immense réseau d'autoroutes ; ils y ont été contraints parce que leur réseau routier ordinaire était loin de valoir le nôtre tant en qualité qu'en densité.

Mais leur exemple est à retenir. En France, nous avons la chance de posséder le plus beau réseau routier du monde. Nous détenons le record de la densité routière par kilomètre carré, mais un programme minimum s'impose de toute urgence :

En premier lieu, créer autour de chaque grande ville un réseau d'autoroutes de 10 à 30 km de longueur, permettant l'évacuation rapide de la ville aux quatre points cardinaux. Là, il faut voir grand et prévoir des voies doubles, chaque partie ayant au moins 12 à 15 mètres de largeur.

Ensuite, poursuivre le programme d'élragissement des routes et de dégagement des croisements, même au prix d'expropriations. Toutes nos voies à grand trafic devraient avoir 9 mètres *au minimum*. Parrallèlement supprimer toutes les traversées étroites par des routes de rocade évitant les agglomérations. Supprimer, bien entendu, tous les passages à niveau et rectifier les virages dangereux.

Ce programme coûterait des milliards. Mais combien a-t-on dépensé pour la ligne Maginot qui ne servirait qu'en temps de guerre ? La route large, c'est une défense fixe du pays qui aura pour conséquence un essor nouveau de l'automobilisme et un abaissement du prix des transports. Dans l'œuvre de redressement du pays, l'effort routier s'impose, au premier plan.

P. H.

Chronique Sportive

SISTERON - VELO

LES CAVALIERS DE LA MORT A SISTERON LE 18 AOUT. — Félicitons encore une fois le Sisteron-Vélo qui a fait un gros effort pour amener dans notre ville cette exhibition de première valeur.

Il faut en effet que chacun sache bien que le spectacle qui lui est offert Vendredi prochain est obsolument exceptionnel.

Il ne s'agit pas de simples exercices de cirque, et encore moins d'acrobaties équestres ordinaires.

Les Cosaques Djiguites (que Jeff Dickson a engagé spécialement pour le Palais des Sports de Paris), donnent un programme véritablement sensationnel qui, tout en se déroulant à une vitesse vertigineuse, dure plus de deux heures.

C'est un spectacle unique qu'il faut absolument voir.

Voici l'attestation de Jeff Dickson:

« La Société Jeff Dickson International Sports se félicite d'avoir engagé les Cosaques Djiguites du Capitaine Yourkoff.

« Les représentations qu'ils ont données au Palais des Sports s'inscriront aux tous premiers rangs des spectacles que nous avons offerts au grand public sportif de Paris.

« L'excellent souvenir qu'elle laisse derrière elle est aussi flatteur pour votre Troupe que pour les organisateurs. Et c'est pourquoi nous sommes doublement satisfaits. »

Rappelons que l'exhibition des Cosaques Djiguites, commandés par le Capitaine Yourkoff en personne, aura lieu Vendredi prochain à Sisteron sur le terrain des Sports.

PEDALE SISTERONNAISE

IIme GRAND RALLYE CYCLO

La P. S. rappelle à tous les amateurs de cyclotourisme que c'est le Mardi 15 Août que se déroulera son annuel Grand Rallye Cyclotouriste.

Vu la vogue actuelle de la petite reine, il est à prévoir que cette belle manifestation cycliste obtiendra un succès certain.

Tous les rallyemens cyclistes et tantemistes de la région auront à cœur de concourir activement à cette joyeuse réunion. Les concurrents venant de la région haut-alpine auront un seul contrôle obligatoire à la Potinière à Sisteron ; ceux arrivant du bas du département devront se faire pointer à Château-Arnoux, au Café Perrin.

Des prix forts intéressants récompenseront les meilleurs ensembles.

Les inscriptions sont reçues au prix de 3 francs pour les cyclistes et 6 francs pour les tandems au siège de la P. S., Bar du Midi, Tél. 97.

IIe SOUVENIR EMILE MASSOT A SISTERON, LE 15 AOUT

Quelques jours seulement nous séparent de cette belle épreuve qui recueillit l'an dernier (année de sa fondation) un succès flatteur. Il est indéniable que ce IIe Souvenir, si habilement mis sur pied par la P. S. pour rappeler à tous la mémoire de son regretté secrétaire et membre fondateur, avec sa liste des prix si judicieusement établie et son parcours soigneusement étudié (1 tour des Mées et 1 tour du Signavoux, soit 65 kms.) convient admirablement à nos jeunes espoirs, vedettes de demain, débutants et indépendants 4e catégorie.

Voici la liste des prix : 1er, 150 2e, 100 ; 3e, 80 ; 4e, 70 ; 5e, 60 ; 6e, 50 ; 7e, 40 ; 8e, 30 ; 9e, 20 ; 10e, 15 ; et 10 francs au dernier rentrant. Nombreuses primes sur tout le parcours.

Pour s'engager, adresser au siège de la P. S., Téléphone 97, la somme de 5 francs par coureur et 10 francs par équipe pour participer au challenge Martini-Rossi mis en compétition par cette maison et attribué au club ayant ses 4 coureurs les mieux placés.

LA VIE QUOTIDIENNE A SISTERON

Si l'un de nos paisibles aïeux, après une absence d'une trentaine d'années seulement revenait dans le paisible Sisteron de son époque et qu'il établisse un parallèle entre la vie qu'il a vécue et celle que nous vivons actuellement, nous sommes persuadés que notre aïeux qui était un sage, vite retournerait dans le royaume de celui

De qui la tête du ciel était voisine
Et dont les pieds touchaient à
l'empire des morts.

En effet, nous qui avons vécu les deux époques, nous pouvons aussi faire la comparaison. Au temps paisible de 1900 la tranquillité de la rue n'était troublée que par les cris des marchands de quatre saisons qui offraient aux ménagères les fruits et légumes de leur jardin.

Aujourd'hui dès l'aube — même la nuit — un charroi intense traverse notre ville dans les deux sens au mépris du Code de la route. La circulation, qu'elle soit pédestre ou motrice prend de l'intensité vers le milieu de la matinée pour se poursuivre toute la journée. Les piétons n'empruntent plus le milieu de la chaussée, ils prennent le trottoir pour se mettre à l'abri des accidents. Le gros charroi, les voitures de tourisme et les particuliers se croisent dans la principale rue, leur nombre est si grand que les embarras se multiplient dans la journée arrêtant toute circulation provoquant des scènes innénarables qui se terminent par des invectives auxquelles prennent par les voyageurs des voitures adverses.

On sait que depuis plusieurs années l'administration des P. et C. a élaboré deux ou trois projets de déviation pour le passage du gros charroi. Aucun jusqu'ici n'a été exécuté.

Poussant plus loin cette importante question, on a vu ces jours derniers des géomètres procéder au nivellement de l'Avenue de la Gare, de la Place de l'Eglise, de la Rue Droite et d'autres endroits encore.

On nous dit qu'une haute autorité supplantant les P. et C. ferait elle-même procéder au nivellement de notre ville et qu'elle fait dresser un projet par tunnel, ou une route très large dans le bas Bourg-Reynaud, le long de la Durance, projet que nous connaissons déjà.

Le tunnel partirait de la Place de l'Eglise, sous la maison Richaud, passerait sous l'étude de Me Buès, sous l'hôtel de la Poste et la Citadelle pour aboutir au Pont du Buech.

Comme il fallait s'y attendre, le nivellement de notre ville a donné un regain à la question de déviation du gros charroi. Ces projets ont leurs partisans selon qu'ils habitent le haut ou le bas de la ville. Les uns souhaitent la construction du tunnel, les autres la large route de Bourg-Reynaud.

Mais on n'ignore pas que si réellement la Haute autorité s'empare de l'affaire, elle ne tiendra aucun compte des récriminations publiques qui ne sont d'ailleurs que partisanes. Elle construira la route là où elle trouvera son compte. Elle fera à Sisteron comme elle a fait à Veynes et tout sera dit.

SUIRAM

UN LIVRE DE MONSIEUR PAUL REYNAUD

"Courage de la France"

Sous le titre « Courage de la France » M. Paul Reynaud, Ministre des Finances, publie un livre qui invite le pays à considérer, de la première étape où nous voici parvenus de notre redressement, le chemin accompli depuis huit mois.

On trouve, dans ce livre, l'essentiel des discours prononcés par le Ministre des Finances depuis le bilan établi lors de ses premiers décrets-lois du 12 Novembre jusqu'au succès de l'emprunt.

Dans la préface le Ministre des Finances déclare d'abord :

« Le but premier de la politique française est d'éviter la guerre et, si elle nous est imposée, de la gagner.

« Pour atteindre ce but, il faut combler, en hâte, à coup de milliards la différence de niveau qui existe entre certains de nos armements et ceux de nos adversaires éventuels.

« Le but second de notre politique est d'éviter que cet effort ne ruine notre économie, nos finances, notre monnaie et, par là, ne mette l'ordre public, dans notre sécurité en péril.

« Sur ces deux buts essentiels, l'unité française est faite. Peuvent-ils être atteints simultanément ? »

∴

« Si, au début de Novembre dernier, on avait dit à un expert étranger : Le problème français de 1939 sera le suivant : trouver 55 milliards pour la Défense Nationale dans un pays dont les recettes fiscales de l'an dernier ont été de 47 milliards au total et, dans le même temps, faire du franc, monnaie décriée, la première monnaie de l'Europe ; irriguer la trésorerie de l'Etat et celle des particuliers par le retour quotidien des capitaux, le tout sous des rafales successives de menaces de guerre, qu'eut-il répondu ? Sans doute ceci : Votre problème est celui de la quadrature du cercle. Notre expert eut, en effet, pensé que la solution du problème était subordonnée non pas, comme lors des redressements précédents, à de simples mesures fiscales et à des économies spectaculaires, mais à des réformes profondes qu'il eut jugées incompatibles avec l'état psychologique et politique des Français de 1938.

« Cet expert se serait trompé.

« La France a compris et elle a accepté.

« On a parlé, à l'étranger, du « miracle français ».

« Il n'y a pas de miracle.

« Il y a le courage de la France.

« Mon admiration pour notre peuple n'a cessé de grandir depuis huit mois. Nous avons dû, en effet, nous attaquer à des abus profonds. Or, comme les privilégiés de l'ancien régime, les bénéficiaires de ces abus ont le pouvoir politique. Ce n'est plus la noblesse qui entourait le roi, ce sont des groupements de citoyens à qui leur nombre donne le pouvoir. C'est le cas, par exemple, on le verra, pour la réforme des régimes du blé, de l'alcool, de certaines mu- excédent dans les services publics. nicipalités et pour le personnel en

« L'opinion publique n'a cessé de nous soutenir. »

∴

« Le redressement est en train de s'accomplir, ce redressement, le pays l'a inspiré ; il l'a voulu, il l'a soutenu, il l'a réalisé.

« Notre politique n'a tendu qu'à une fin : créer les conditions du succès.

« Nous n'aurions psa pu la réaliser sans les pleins pouvoirs.

« Le Parlement a eu la sagesse de comprendre qu'en face de concurrents, qui avaient, jusque-là, le privilège de la rapidité et du secret, les institutions démocratiques devaient subir une évolution nécessaire.

« Déjà, depuis de longues années, des majorités successives et toutes républicaines avaient admis le principe de la délégation du pouvoir législatif au pouvoir exécutif. Restait à savoir quelle attitude les assemblées prendraient en face d'une politique d'ensemble qui se servirait des pleins pouvoirs non pas pour faire face à une crise passagère, mais pour entreprendre et réaliser une politique de longue haleine. Les votes de la Chambre et du Sénat ont répondu :

« Les masses ouvrières nous ont compris. C'est à elles qu'est dû l'échec de la grève générale. L'appel que le Gouvernement leur adressa, en ce moment pathétique, a trouvé en elles un écho profond. Elles ont compris que, loin de les brimer, notre politique a permis par le développement des heures supplémentaires, un accroissement de la masse des salaires supérieurs à celui du prix de la vie. Elles savent que le coût de la vie qui a monté de 8 % depuis un an, serait monté en flèche si nous étions tombés dans l'inflation monétaire.

« Le pays tout entier montre une discipline admirable. L'effort demandé aux Français est moindre, il est vrai, que celui imposé aux citoyens de pays voisins, mais il est consenti dans la liberté. Nous n'avons rien demandé à la contrainte. On ne gouverne pas un grand pays libre à contre-courant. »

∴

« Ceux dont on dirait que les affaires vont mal quand les affaires de la France vont mieux, me reprochent parfois mon optimisme lorsque je cite des faits et des chiffres qui attestent le redressement de notre pays.

« Ce sont les mêmes qui montrent pourtant, un optimisme aveugle lorsqu'ils réclament de nombreux milliards de dépenses nouvelles entièrement étrangères à la Défense Nationale.

« Je suis certes, optimiste. C'est un état d'âme nécessaire à l'homme de gouvernement. Je le suis surtout quand je compare la situation actuelle à celle d'il y a huit mois et lorsque j'admire le courage de la France.

« Mais, je n'ai jamais dissimulé l'immense difficulté de la tâche et la longue durée du temps nécessaire pour la mener à bien.

« En Novembre, se posait le problème du redressement économique et financier de la France. Ce problème se pose toujours, car le mal n'était pas de ceux qui se guérissent en quelques mois. Si la course aux armements s'accélère, les efforts que nous aurons à demander à notre peuple seront plus grands demain qu'aujourd'hui. Nous lui demanderons.

« Mais il y a un autre problème qui se posait en Novembre et qui ne se pose plus. C'est celui de la méthode efficace pour guérir progressivement le mal.

« Nous n'avons pas le droit de triompher en disant : Le redressement est accompli. Mais nous avons le droit de dire : « Personne ne peut plus douter de la voie dans laquelle il faut marcher pour l'obtenir. »

Cette certitude est, elle aussi, une force.

C'est une France plus forte qui aborde le redoutable été de 1939.

La Princesse de Bagdad

« ... La nuit était complètement tombée. Sur le ciel bleu-noir, les constellations se dessinaient en pointes de diamants. La princesse de Bagdad les contemplait, doucement bercée dans son hamac fleuri. Elle pensait aux paroles qu'elle venait d'entendre...»

— Zut et zut et flûte ! Ça ne va pas.

— Il y a que je n'arriverai jamais à terminer ce roman.

— Qu'est-ce qu'il y a, ma chérie ?

— La « Princesse de Bagdad » ? Le sujet t'avait pourtant enthousiasmée.

Florence Arlot, la jeune romancière, posa son stylo !

— C'est vrai, le sujet est intéressant... mais les mots ne viennent pas. On dirait qu'ils me fuient.

— C'est ta faute.

— Comment cela ?

— Tu ne fais rien pour les retenir.

Florence haussa les épaules :

— Que veux-tu que je fasse ? Quand l'inspiration ne vient pas, il n'y a rien à faire.

— Mais si. Allume une cigarette. L'esprit suit les sinuosités bleues de la fumée, crée des images, invente des formes, trouve des mots... Fume te dis-je, et les idées te viendront d'elles-mêmes.

— Tu as peut-être raison, mais je n'ai pas de cigarettes.

— Prends des miennes : des Gitanes Vizir. Cela créera tout de suite l'atmosphère de ton roman. Tiens ! voici du feu.

— C'est vrai qu'elles sont bonnes.

— Les « Gitanes Vizir » ? Mais dis qu'elles sont admirables. Elles sont faites des plus fins tabacs d'Orient, manufacturées avec un soin tout particulier et... leur délicat parfum évoque la magie du pays des califes.

— Laisse-moi vite ! L'inspiration est revenue ; je vais me remettre au travail. Mais je garde ton paquet de Gitanes Vizir en attendant que j'en aie une provision.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 2 Août 1939 sous la présidence de M. Emile Paret, Maire, a approuvé le compte administratif du Maire ainsi que le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 1938, lesquels se soldent par un reliquat de 732.710 f. 22.

Le Conseil a ensuite approuvé le budget additionnel de la Commune pour 1939 montant en recettes à 742.766 francs 55, et en dépenses à 736.599 francs 38.

Les comptes et budgets de l'Hôpital-Hospice et du Bureau de Bienfaisance ont également été examinés et approuvés tels qu'ils ont été présentés par les Commissions Administratives de ces Etablissements.

Le Conseil approuve également un projet d'agrandissement du laboratoire et construction d'une classe à l'Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles.

Après avoir examiné et solutionné diverses affaires administratives, le Conseil adopte à l'unanimité le vœu émis par M. Rolland, premier adjoint, signalant l'insuffisance des moyens de transports par voie ferrée des voyageurs ainsi que des marchandises et demande à la Société Nationale des Chemins de fer français une amélioration plus rationnelle et plus rapide dans l'acheminement des marchandises en grande vitesse et en particulier des denrées périssables et animaux vivants.

Le Conseil réuni en comité secret a donné un avis favorable à diverses demandes d'assistance, allocations militaires, femmes en couches, dont les dossiers seront soumis à l'examen de la Comission cantonale qui prononcera l'admission ou le rejet.

A CEDER

PETIT CINEMA, 250 places, bon rapport. S'adresser au bureau du journal qui transmettra.

Avis de la Mairie. — Il est rappelé aux propriétaires d'immeubles qu'ils ont à en faire la déclaration avant le 1er Septembre 1939. A cet effet ils trouveront à la Mairie de Sisteron, tous les Samedis, les renseignements nécessaires à l'établissement des feuilles.

A VENDRE :

Voiture d'enfant

landeau en état de neuf.

S'adresser au bureau du journal

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, rue Droite.

LES PLANTIERS

Propriété à vendre

en totalité ou par lots.

S'adresser à Me Esmieu, Notaire.

Le Bâton Blanc. — Quiconque a beaucoup voyagé, a beaucoup retenu. En effet, nous avons retenu que dans les villes Messieurs les Agents munis d'un bâton blanc règlementent la circulation des rues.

Sisteron, qui est un petit trou pas cher est tributaire d'une circulation plus qu'extraordinaire, la rue n'appartient plus aux piétons, ils prennent les trottoirs qui, par leur étroitesse ne donnent pas une sureté évidente à ceux qui les occupe. Il est même très dangereux, à certains moments, d'aller d'un trottoir à l'autre.

Il serait souhaitable de voir un agent muni du bâton blanc règlementer la circulation sur les trottoirs et les rues surtout en période d'été. Gageons qu'on ne nous fera pas cette surprise ! !

Les Almanachs de LISETTE et de PIERROT 1940, sont en vente à la Librairie Lieutier. Prix : 3 francs.

POUR VOS TIMBRES
en CAOUTCHOUC, en CUIVRE, et DATEURS
adressez-vous à la
Librairie LIEUTIER — SISTERON

Grand Local

pouvant servir de Magasin, d'Atelier ou d'Entrepôt, situé Place de la Mairie.

S'adresser au Bureau du Journal.

AVIS. — Nous informons les négociants non forfaitaires et assujettis à la taxe de 1 °/° nouvellement instituée par le Ministère des Finances que nous tenons à leur disposition un registre spécial pour le relevé de leur chiffre d'affaires.

Laiterie à louer

S'adresser au Bureau du Journal.

Fête du Camping. — Ce soir au jeu de boule de Saint-Jaume, Fête du Camping et Bal de la Lavande, avec la participation de campeurs de passage dans la région.

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

Cabinet ouvert tous les jours

Maison à vendre

à Bourg-Reynaud, bonne exposition

S'adresser à Me Esmieu, Notaire.

ETAT-CIVIL

du 4 au 11 Août

PUBLICATION DE MARIAGES

Henri Paul Auguste Renoux, maçon, demeurant et domicilié à Sisteron et Marcelle Anna Capeau, institutrice, demeurant et domiciliée à Château-Arnoux.

DÉCÉS

Augustin Armand, 94 ans, hôpital.

NAISSANCES

MARIAGES

Néant.

AVIS DE DECES

NIMES — LASALLE — SISTERON

Monsieur Antonin JUSTET, directeur d'Ecole de la rue St-Charles ; Mademoiselle Francine JUSTET ; Monsieur François VIALA ; Madame Veuve Marie JUSTET ; Mademoiselle VIALA ; Madame ROUSSET, Directrice de l'Ecole Primaire Supérieure à Sisteron, et ses enfants ; Monsieur Fernand LAUTIER ; les Familles JUSTET, VIALA, CERRET, SABATIER, SERRE, BASTIDE, NOGARET, BERTRAND, ont la grande douleur de vous faire part du décès de

Madame JUSTET Antonin

née Yvonne VIALA
Institutrice à Nimes

leur épouse, mère, fille, belle-fille, sœur, belle-sœur, tante et alliée, survenu à Nimes le 31 Juillet, à l'âge de 49 ans.

La levée du corps a eu lieu à Nimes, 3, Avenue de la Plateforme, le 1er Août, à 15 heures, et les obsèques ont eu lieu à Lasalle, le même jour, à 17 heures.

Ni fleurs, ni couronnes.

Il a brisé ma force dans la route ; il a abrégé mes jours.

Ps. 97.

Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés.

VARIETES-CINEMA

Cette Semaine :

Un Programme formidable

Première Partie :

PILLE et TABET
dans

TOI c'est MOI

film gai, d'après la fameuse opérette de Charles BUGUET avec BARON Fils — Pauline CARTON Saturnin FABRE

Deuxième Partie :

Jean GABIN

Madeleine RENAUD
(de la Comédie Française)
dans

TUNNEL

film aux péripéties dramatiques se mélant à une intrigue amoureuse.

Salle très fraiche et bien aérée.

Deux appartements à vendre

ensemble ou séparément, le meilleur emplacement de la rue Droite, prix intéressants.

S'adresser à Me Esmieu, Notaire.

COMMUNE DE LACHAU

Fête Patronale

des 15 et 16 Août 1939

LUNDI 24 AOUT

A 22 h., Retraite aux Flambeaux.

MARDI 15 AOUT

A 15 h., Ouverture d'un Grand Bal Public avec le concours du *Printania-Jazz* de Sisteron ;

à 22 heures : Brillant Feu d'Artifice de la Maison Crumière ; après le Feu, Reprise du Bal.

MERCREDI 16 AOUT

Concours de Boules. Règlement : jeu provençal. 1er prix : 250 francs et la moitié des mises ; 2e prix : 100 francs et la moitié des mises. Mises : 3 francs par joueur.

Prix de Consolation, réservé aux perdants de la première partie : 110 francs fournis par les Commerçants de Lachau et les mises fixées à 2 francs par joueur. Inscriptions reçues dans tous les cafés. Lancement du but à 9 heures.

Dans l'après-midi et la soirée : Reprise du Bal.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le Maire : F. GARCIN,
Chevalier de la Légion d'honneur.

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne, sans souffrances** ni **interruption de travail**, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.

Devant de tels résultats **garantis toujours par écrit**, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

SISTERON — 28 Août, de 9 h. à 2 h., Modern'Hôtel des Acacias.

DIGNE — Samedi 2 Septembre, de 9 h. à 1 h., Hôtel Boyer-Mistre.

CHUTES MATRICE et tous ORGANES, VARICES, ORTHOPEDIE GLASER, 44, Bd Sébastopol, PARIS

ENGRAIS "PEC"

Potasses et Engrais Chimiques

En Vente chez :

LAUGIER - SISTERON - Tél. 45

et 16, Rue Beauvau, MARSEILLE, Tél. D. 24-09

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON

VENTE

de fonds de commerce

Première Insertion

Suivant acte reçu par Me ESMIEU Notaire à SISTERON, le premier Août mil neuf cent trente neuf, enregistré le dix Août suivant, folio 9, numéro 64, Madame Julia Maria BALDACCI, débitante de boissons, veuve de Monsieur Hyacinthe FERRANDINI, et ses enfants Odette FERRANDINI, épouse BOREL et Raymonde Jeanne FERRANDINI, tous demeurant à SISTERON, ont vendu à la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme dont le siège social est à PARIS 16, Boulevard des Italiens, un fonds de commerce de café, connu sous le nom de

CAFE DE FRANCE

exploité à SISTERON, Rue de Provence, numéro 15, comprenant l'enseigne, la clientèle, l'achalandage, la licence, le droit au bail, les différents objets mobiliers et le matériel.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion en l'étude de Me ESMIEU, Notaire à SISTERON.

Pour Première Insertion.

ESMIEU, Notaire.

Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON

VENTE

de Fonds de Commerce

Première Insertion

Suivant acte aux minutes de Me BUES, Notaire à SISTERON, du huit Août mil neuf cent trente neuf enregistré à SISTERON le dix du même mois, Folio 10, Case 69, Madame Aurore Laurence Félicie Baptistine CLEMENT, Veuve Eugène PETIT, négociante demeurant à SISTERON, Madame Yvonne PETIT, épouse de Monsieur Dominique TORREANO, chapelier demeurant à SISTERON, et Monsieur Paul PETIT, journalier, demeurant à MARSEILLE, ont vendu à Mademoiselle Julia Joséphine ROLLAND, couturière, demeurant à SISTERON, le fonds de commerce de Mercerie-Bonneterie que Madame Veuve PETIT exploitait à SISTERON, rue Droite, numéro 18, dans un immeuble lui appartenant.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion, en l'étude de Me BUES, notaire, domicile élu.

Pour Première Insertion,

G. BUES.

Teinturerie Professionnelle

PROCHARET

Magasin : 4, Rue du Terreau
Atelier : 3, Rue Rossini, 3

MANOSQUE — Téléphone 16

NOIR POUR DEUIL EN 24 HEURES

Dépôt : « **LA BELLE JARDINIERE** »
Rue Droite -o- **SISTERON**

Conseil Hebdomadaire

A toutes les personnes atteintes d'asthme, de catarrhe, d'oppression, de toux grasse et opiniâtre (suite de bronchites) nous conseillons la Poudre Louis Legras. Elle calme toujours instantanément l'oppression, les crises d'asthme, la suffocation et l'essoufflement des emphysémateux. Le soulagement est obtenu en moins d'une minute et la guérison vient progressivement.

Prix de la boîte : 6 fr. 15 dans toutes les pharmacies.

Le Sérum Végétal

DE VERGONS

extraits physiologiques
de plantes fraîches

NE GUERIT PAS TOUT...

MAIS IL GUERIT :

L'Eczéma — Psoriasis — Dartres
Herpès — Boutons — Furoncles
Démangeaisons — Impétigo
Prurigo — Ulcères variqueux

Pharmacie Phytothérapique

5, Rue de la République — NICE

Noël PIGNOL

MANUFACTURE
de Sacs et de Bâches

199, Boulevard National - Tél. Natl 62-27

MARSEILLE

Pour VENDRE ou ACHETER

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS etc.

S'adresser en confiance à

l'Agence Générale des Alpes

FONDÉE EN 1909

R. GIRARD

51, Rue Carnot - GAP - Téléphone 1.10

© VILLE DE SISTERON

POUR

VOS IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
VOS FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAUX

ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE - PAPETERIE - LIBRAIRIE

M. PASCAL - LIEUTIER

Tél. 1.48 — **25, Rue Droite — SISTERON** — Tél. 1.48

Service Régulier
Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

Sisteron	(*Départ*)	7 h 15	Nice	(*Départ*)	12 h
Digne		8 h	Antibes		12 h 30
Saint-André		9 h	Cannes		13 h
Castellane		9 h 30	Grasse		13 h 30
Saint-Vallier		11 h 15	Saint-Vallier		13 h 45
Grasse		11 h 30	Castellane		15 h 30
Cannes		12 h	Saint-André		16 h
Antibes		12 h 15	Digne		17 h 15
Nice	(*Arrivée*)	12 h 45	Sisteron	(*Arrivée*)	18 h

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

99 FEMMES sur 100

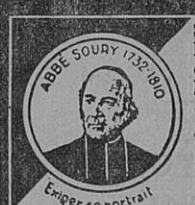

Souffrent des Nerfs, de l'Estomac ou de Maladies intérieures. Chez la Femme, en effet, la circulation du sang joue un rôle considérable, et quand, pour une raison quelconque, le sang n'a plus son cours normal, tout l'organisme se détraque, et il en découle de nombreux malaises et parfois des maladies graves. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à toutes les Femmes de faire une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

dès qu'elles éprouvent le moindre trouble de la Menstruation ou un malaise quelconque.

Elle leur évitera une foule d'infirmités et fera disparaître sûrement les *Maladies intérieures de la Femme*, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Suites de Couches, Migraines, Névralgies, Maladies du *Retour d'Age*, des Nerfs et de l'Estomac, Troubles de la *Circulation* : Congestions, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, etc.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M. 11

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

Mag Dumontier

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON

Jours de Marchés et Foires

Toutes opérations de Banque et de Bourse
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. Seine 64.462

Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC
de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD
de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.
en vente à la Librairie Lieutier.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 00

C'est ce qu'on verrait s'il prenait fantaisie aux 2.000.000 gagnants de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage d'une seule tranche de la

LOTERIE NATIONALE

Tentez donc votre chance!

Sisteron - Journal

est en vente

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière

à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

NOUVELLE ENCRE J. GARDOT, DIJON.

ENCRES
COLLES
CIRES

la Meilleure des Encres

En vente à la Librairie LIEUTIER

VIEUX JOURNAUX A VENDRE

S'adresser à l'Imprimerie Lieutier 25, Rue Droite, Sisteron.

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 14 Juin 1938.

Renseignements: F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice Téléphone : 844-68.

L'été aux Mées et à Riez.

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 175 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS-9e
ANCIENNEMENT BANQUE DES ALPES

SUCCURSALE DE GAP
12, RUE CARNOT - TÉL. 0-15 & 197

AGENCE DE SISTERON
RUE DE PROVENCE
TÉLÉPHONE 28

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 SUCCURSALES ET AGENCES EN FRANCE

COMMERÇANTS — INDUSTRIELS

pour remédier à la crise
faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre. Le Maire :

© VILLE DE SISTERON